

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 251 11 5517700 Fax: 251 11 5 517844

website: www.africa-union.org

**DEPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES, DE LA SCIENCE ET DE LA
TECHNOLOGIE**

**PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA
CONFERENCE DES MINISTRES DE L'EDUCATION DE L'UNION AFRICAINE
(COMEDAF IV+)**

**11 - 13 MAI 2011
NAIROBI,(KENYA)**

Ext/AU/EXP/COMEDAF IV/3k(I)

**TERMES DE REFERENCE
POUR LA SELECTION DES ETUDIANTS**

Termes of de référence pour la sélection des étudiants

2.1 Introduction

L'Université panafricaine (UPA) est une université transafricaine mise sur pied par l'Union africaine. Elle comprend cinq principaux instituts, une dans chacune des cinq régions de l'Afrique. Sont liés à chacun des cinq instituts un groupe /série de centres annexes situés dans différentes parties du continent.

Les principaux objectifs de l'UPA sont, entre autres, le désir de renforcer et d'accélérer le rythme du développement socio-économique et culturel en Afrique, renforcer et promouvoir la coopération entre les Etats membres de l'Union africaine (UA), en renforçant les capacités des jeunes professionnels et scientifiques ayant de plus grandes perspectives novatrices et de développement dans leurs domaines respectifs, qui profiteront à une plus grande communauté et stimuleront la transformation du continent.

Les stratégies à utiliser pour réaliser ces objectifs seront: la collaboration régionale et transrégionales dans les programmes d'enseignement, de formation et de recherche; le personnel dynamique et la mobilité des étudiants à travers le continent.

Pour contribuer à la réalisation de ces stratégies et des objectifs ultimes, il importe absolument que la sélection des étudiants cible les candidats très talentueux en provenance de tout le continent. Ces étudiants africains diplômés d'études universitaires supérieures de grande qualité seront attirés vers les domaines de la recherche dans les meilleurs instituts de l'UPA. La sélection pour l'admission/inscription sera par conséquent très rigoureuse et compétitive.

2.2 Gestion et coordination du processus d'admission

Il sera créé une direction des Etudes universitaires supérieures et des bourses (GSS) dans le Rectorat de l'UPA pour superviser et coordonner la demande et les processus de sélections des étudiants, en collaboration avec les différents instituts de l'UPA.

Un formulaire de demande d'admission aux divers programmes d'études de l'UPA sera conçu et téléchargé sur le site web de l'UPA pour permettre aux postulants d'y avoir rapidement accès.

Les annonces sont ensuite envoyées pour susciter les demandes de candidature sur une période de 3 mois, au début mais pour les années

suivantes des annonces seront faites tout au long de l'année. Les annonces seront relancées tous les mois avant la date de clôture de la réception des candidatures.

Les demandes seront reçues et triées par la direction de la GSS et adressées aux instituts respectifs pour le processus de sélection. Chaque institut mettra sur pied un comité permanent sur les études universitaires, supérieures présidé par le directeur de l'institut, qui, entre autres, dirige le processus de sélection, en fournissant la justification de la sélection ou de la non sélection de certains postulants. Les listes de sélection traitées sont ensuite retournées à la Direction de la GSS, avec les procès-verbaux des comités sur les études universitaires de l'Institut. La DGSS publie ensuite les différentes listes d'admission, adresse les lettres d'admission aux candidats sélectionnés et écrit également aux étudiants non sélectionnés en donnant les raisons pour lesquelles ils n'ont pas été sélectionnés.

Pour respecter la transparence et l'objectivité dans le processus de sélection, chaque institut de l'UPA, en collaboration avec ses centres annexes définit les conditions spécifiques d'admission requises pour leurs domaines thématiques respectifs.

2.3 Critères d'admission

(a) Critères généraux

- i) L'admission se fait avant tout sur la base des résultats scolaires exceptionnels obtenus au niveau de la licence ou de la maîtrise.
- ii) Les postulants doivent avoir du talent et être des diplômés pleins d'initiatives, dotés de potentialité de leadership efficace et prometteur, et cherchant à entreprendre des études universitaires supérieures / de recherche en Afrique
- iii) Les demandes doivent être pour des diplômes d'études universitaires supérieures et de recherche : Maîtrise ou doctorat.
- iv) Outre la priorité accordée aux succès scolaires, la sélection pourrait également tenir compte de certaines questions transversales souhaitables afin d'encourager la diversité dans le cours/programme. Elles sont, entre autres:
 - L'équilibre régional /sous-régional
 - L'équilibre homes/femmes
 - La maîtrise des TIC
 - La maîtrise de l'anglais ou du français est obligatoire

- Un rapport médical satisfaisant pour certains cours tel que demandé par le département concerné

(b) Programmes de diplômes de masters

- i) Un postulant doit être titulaire d'au moins une licence avec mention assez bien (de préférence mention bien) ou son équivalent délivré par une université de renom ou toute autre institution reconnue.
- ii) D'autres critères spécifiques varient d'un programme à l'autre.

(c) Doctorat

- i) Les postulants doivent être titulaire d'une maîtrise d'une université reconnue dans un domaine pertinent à celui d'études avancées.
- ii) Ils doivent présenter un projet de recherche acceptable d'au moins 3 pages et ne dépassant pas 10 pages dans le domaine proposé d'étude/recherche.
- iii) D'autres conditions spécifiques varieront d'un programmes à l'autre.